

**Nom commercial :** Pierre ammoniacale**Code produit:** 032355\_035910\_035910E\_032355LM**Version actuelle:** 1.0.1, établi le: 22.05.2019**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 07.05.2019**Région:** FR**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateur de produit****Nom commercial****Pierre ammoniacale****1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange**

Produit de nettoyage

**Utilisations contre-indiquées**

Donnée non disponible.

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Adresse**ROTHENBERGER Industrial GmbH  
Sodener Strasse 47  
65779 Kelkheim

N° de téléphone +49 (0) 61 95 / 9981 - 0

N° Fax +49 (0) 6195 / 9981 - 7910

e-mail info-diy@rothenberger.com

**Informations relatives à la fiche de données de sécurité**

sdb\_info@umco.de

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

01 45 42 59 59 (ORFILA)

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)**

Acute Tox. 4; H302

Eye Irrit. 2; H319

**Informations relatives à la classification**

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

**2.2 Éléments d'étiquetage****Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)****Pictogrammes de danger**

SGH07

**Mention d'avertissement**

Attention

**Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette:**

chlorure d'ammonium

**Mentions de danger**

H302

Nocif en cas d'ingestion.

H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

# Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** Pierre ammoniacale

**Code produit:** 032355\_035910\_035910E\_032355LM

**Version actuelle:** 1.0.1, établi le: 22.05.2019

**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 07.05.2019

**Région:** FR

## Conseils de prudence

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P103	Lire l'étiquette avant utilisation.
P264	Se laver soigneusement après manipulation.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P312	EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans une installation conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

## 2.3 Autres dangers

Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1 Substances

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

### 3.2 Mélanges

#### Composants dangereux

N°	Dénomination de la substance		Indications complémentaires	
	N° CAS / CE / Index / REACH	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration	%
1	<b>chlorure d'ammonium</b>			
	12125-02-9 235-186-4 017-014-00-8 01-2119487950-27	Acute Tox. 4; H302 Eye Irrit. 2; H319	< 100,00	% en poids

Pour le texte complet des phrases H et EUH mentionnées: voir article 16

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

#### Indications générales

Quitter immédiatement les chaussures et vêtements contaminés et les nettoyer soigneusement avant de les porter de nouveau. Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit et les étendre.

#### Après inhalation

Assurer un apport d'air frais. En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

#### Après contact cutané

En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse.

#### Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact. Rincer soigneusement à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes, les paupières bien écartées et en protégeant l'œil non affecté. Traitement chez un ophtalmologiste.

#### Après ingestion

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Appeler immédiatement le médecin.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Donnée non disponible.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible.

**Nom commercial :** Pierre ammoniacale**Code produit:** 032355\_035910\_035910E\_032355LM**Version actuelle:** 1.0.1, établi le: 22.05.2019**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 07.05.2019**Région:** FR**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1 Moyens d'extinction****Agent d'extinction approprié**

Adapter les mesures d'extinction au feu environnant. Dioxyde de carbone; extincteur à poudre; Eau pulvérisée; Lutter contre les incendies plus importantes par jet d'eau diffusé.

**Agent d'extinction non approprié**

Jet d'eau

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Acide chlorhydrique ( HCl )

**5.3 Conseils aux pompiers**

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Pour les non-secouristes**

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. Veiller à assurer une aération suffisante. En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire.

**Pour les secouristes**

Équipement de protection individuelle - voir la rubrique 8

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Absorber mécaniquement. Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la section "considérations relatives à l'élimination". Éviter le dégagement de poussières.

**6.4 Référence à d'autres rubriques**

Informations concernant la manipulation en toute sécurité : voir rubrique 7. Informations concernant l'équipement de protection individuelle (EPI) voir rubrique 8. Informations concernant l'élimination : voir rubrique 13.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Indications pour l'utilisation en toute sûreté**

Minimiser les risques dus à la manipulation du produit par des mesures de sécurité et de prévention appropriées. Les processus (mode opératoire) doit être conçu de façon à empêcher la libération de matières dangereuses ou un contact avec la peau en conformité avec les règles de l'art. Assurer une bonne aération des locaux, le cas échéant mettre en place une aspiration mécanique sur le lieu de travail.

**Mesures générales de protection et d'hygiène**

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons. Ne pas inhaler les poussières. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés et bien les laver avant réutilisation.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Mesures techniques et conditions de stockage**

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

**Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs**

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. Toujours conserver le produit dans des récipients d'un matériau identique à celui d'origine.

**Indications concernant le stockage avec d'autres produits**

substances à éviter, cfr. rubrique 10

# Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** Pierre ammoniacale

**Code produit:** 032355\_035910\_035910E\_032355LM

**Version actuelle:** 1.0.1, établi le: 22.05.2019

**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 07.05.2019

**Région:** FR

## 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites sur les lieux de travail

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	chlorure d'ammonium	12125-02-9	235-186-4
<b>Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France</b>			
Ammonium (chlorure d')			
fumées			
	VLE (8h)	10	mg/m <sup>3</sup>

#### Valeurs DNEL, DMEL et PNEC

##### valeurs DNEL ( travailleurs )

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur
1	chlorure d'ammonium			<b>12125-02-9</b> <b>235-186-4</b>
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	128,9 mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	43,97 mg/m <sup>3</sup>

##### valeurs DNEL ( consommateur )

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur
1	chlorure d'ammonium			<b>12125-02-9</b> <b>235-186-4</b>
	orale	(chronique) à long terme	systémique	55,2 mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	55,2 mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	9,4 mg/m <sup>3</sup>

##### valeurs PNEC

N°	Dénomination de la substance		N° CAS / CE
	compartiment écologique	Type	Valeur
1	chlorure d'ammonium		<b>12125-02-9</b> <b>235-186-4</b>
	Eau	eau douce	0,25 mg/L
	Eau	eau marine	0,025 mg/L
	Eau	eau douce sédiment	0,9 mg/kg poids sec
	Eau	eau marine sédiment	0,09 mg/kg poids sec
	sol	-	50,7 mg/kg
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	13,1 mg/L

### 8.2 Contrôle de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

#### Equipement de protection individuelle

##### Protection respiratoire

En cas de dépassement des valeurs limite au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Prendre les mesures de protection respiratoire appropriées en cas de formation de poussières lorsque les valeurs limite d'exposition professionnelle ne sont pas spécifiées.

Filtre respirateur (gaz) : B

# Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** Pierre ammoniacale

**Code produit:** 032355\_035910\_035910E\_032355LM

**Version actuelle:** 1.0.1, établi le: 22.05.2019

**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 07.05.2019

**Région:** FR

Filtre respirateur (partic.) : P2

**Protection des yeux / du visage**

Lunettes avec protection latérale (EN 166)

**Protection des mains**

En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par ex. conformes à la norme EN 374. Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

Matériau approprié	caoutchouc nitrile	
Epaisseur du matériel	>=	0,4

**Divers**

Vêtements de travail résistants aux produits chimiques.

**Contrôle de l'exposition de l'environnement**

Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Etat/Couleur</b>	
solide	
blanchâtre	
<b>Odeur</b>	
caractéristique	
<b>Seuil d'odorat</b>	
Donnée non disponible.	
<b>pH</b>	
Valeur	5
Température de référence	20 °C
Concentration	50 g/l
Source	fournisseur
<b>Point d'ébullition / Zone d'ébullition</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Point de fusion / Zone de fusion</b>	
Valeur	340 °C
Source	fournisseur
<b>Point de décomposition / Zone de décomposition</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Point d'éclair</b>	
Non applicable	
Source	fournisseur
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	
Source	fournisseur
Remarque/s	Le produit n'est pas spontanément inflammable.
<b>Propriétés comburantes</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Propriétés explosives</b>	
Le produit n'est pas explosif.	

# Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** Pierre ammoniacale

**Code produit:** 032355\_035910\_035910E\_032355LM

**Version actuelle:** 1.0.1, établi le: 22.05.2019

**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 07.05.2019

**Région:** FR

<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	
Donnée non disponible.	

<b>Limites inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité;</b>	
Donnée non disponible.	

<b>Limites supérieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b>	
Donnée non disponible.	

<b>Pression de vapeur</b>	
Valeur	< 1,3 hPa
Température de référence	30 °C
Source	fournisseur

<b>Densité de vapeur</b>	
Donnée non disponible.	

<b>Taux d'évaporation</b>	
Non applicable	
Source	fournisseur

<b>Densité relative</b>	
Donnée non disponible.	

<b>Densité</b>	
Donnée non disponible.	

<b>Densité apparente</b>	
Valeur	500 kg/m <sup>3</sup>
Température de référence	20 °C
Source	fournisseur

<b>Solubilité dans l'eau</b>	
Valeur	376 g/l
Température de référence	20 °C
Source	fournisseur

<b>Solubilité(s)</b>	
Donnée non disponible.	

<b>Coefficient de partage: n-octanol/eau</b>	
Donnée non disponible.	

<b>Viscosité</b>	
Non applicable	
Source	fournisseur

<b>Teneur en dissolvant</b>	
Valeur	0 %

<b>Teneur en parts non-volatiles</b>	
Valeur	100 %

## 9.2 Autres informations

<b>Autres informations</b>	
Donnée non disponible.	

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Donnée non disponible.

### 10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses improbables si utilisé correctement.

# Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** Pierre ammoniacale

**Code produit:** 032355\_035910\_035910E\_032355LM

**Version actuelle:** 1.0.1, établi le: 22.05.2019

**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 07.05.2019

**Région:** FR

## 10.4 Conditions à éviter

Donnée non disponible.

## 10.5 Matières incompatibles

solutions caustiques fortes; acides forts; Agents d'oxydation

## 10.6 Produits de décomposition dangereux

Chlorure d'hydrogène (HCl); Ammoniac

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité orale aiguë (résultat du calcul ATE du mélange)	
N°	Nom du produit
1	Pierre ammoniacale
ETA (Mélange)	1485,77
Méthode	Berechnungsverfahren gemäß Verordnung (EC) 1272/2008 (CLP), Anhang I, Teil 3, Abschnitt 3.1.3.6.

Toxicité orale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	chlorure d'ammonium	12125-02-9	235-186-4
DL50		1410	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 401		
Source	ECHA		

Toxicité dermale aiguë	
Donnée non disponible.	

Toxicité aiguë par inhalation	
Donnée non disponible.	

Corrosion cutanée/irritation cutanée	
Donnée non disponible.	

Lésions oculaires graves/irritation oculaire			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	chlorure d'ammonium	12125-02-9	235-186-4
Espèces	lapin		
Source	ECHA		
Évaluation	Irritants pour les yeux		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont remplis.		

Sensibilisation respiratoire ou cutanée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	chlorure d'ammonium	12125-02-9	235-186-4
Voie d'exposition	Peau		
Espèces	Guinea pig		
Méthode	EPA 540/9-82-025		
Source	ECHA		
Évaluation	non sensibilisant		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

# Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** Pierre ammoniacale

**Code produit:** 032355\_035910\_035910E\_032355LM

**Version actuelle:** 1.0.1, établi le: 22.05.2019

**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 07.05.2019

**Région:** FR

<b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b>
Donnée non disponible.

<b>Toxicité pour la reproduction</b>
Donnée non disponible.

<b>Cancérogénicité</b>
Donnée non disponible.

<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique</b>
Donnée non disponible.

<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée</b>
Donnée non disponible.

<b>Danger par aspiration</b>
Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

<b>Toxicité sur les poissons (aigüe)</b>
Donnée non disponible.

<b>Toxicité sur les poissons (chronique)</b>
Donnée non disponible.

<b>Toxicité pour les daphnies (aigüe)</b>
Donnée non disponible.

<b>Toxicité pour les daphnies (chronique)</b>
Donnée non disponible.

<b>Toxicité pour les algues (aigüe)</b>
Donnée non disponible.

<b>Toxicité pour les algues (chronique)</b>
Donnée non disponible.

<b>Toxicité sur bactéries</b>
Donnée non disponible.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible.

### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Donnée non disponible.

### 12.6 Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

**Produit**

A éliminer auprès d'une installation de traitement agréée, en respectant les prescriptions réglementaires et avec l'accord des autorités compétentes et de l'éliminateur agréé.

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.



# Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** Pierre ammoniacale

**Code produit:** 032355\_035910\_035910E\_032355LM

**Version actuelle:** 1.0.1, établi le: 22.05.2019

**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 07.05.2019

**Région:** FR

## Emballage

Les emballages doivent être vidés entièrement et remis à la déchetterie en conformité avec les dispositions légales. Les emballages contenant encore des résidus doivent être éliminés conformément aux spécifications d'élimination de l'éliminateur régional agréé.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Transport ADR/RID/ADN

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions ADR/RID/ADN.

### 14.2 Transport IMDG

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions IMDG.

### 14.3 Transport ICAO-TI / IATA

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions ICAO-TI / IATA.

### 14.4 Autres informations

Donnée non disponible.

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Informations sur les risques pour l'environnement, si pertinents, voir 14.1 - 14.3.

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible.

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non pertinent

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Règlements UE

#### **Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XIV ( Liste des substances soumises à autorisation)**

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

#### **Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation**

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants, le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.

#### **Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX**

le produit contient le(s) suivant(es) substances, auxquelles s'applique l'annexe XVII du règlement (CE) 1907/2006.

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE	N°
1	chlorure d'ammonium	12125-02-9	235-186-4	65

#### **DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses**

Le produit n'est pas soumis à l'annexe I, partie 1 ou partie 2.

#### **Autres prescriptions**

Les prescriptions nationales en matière sanitaire et de prévention des accidents ou de maladies professionnelles s'appliquent lors de l'utilisation du produit.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de sécurité chimique n'a pas été faite pour cette substance.

**Nom commercial :** Pierre ammoniacale

**Code produit:** 032355\_035910\_035910E\_032355LM

**Version actuelle:** 1.0.1, établi le: 22.05.2019

**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 07.05.2019

**Région:** FR

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Autres informations

Modifications / suppléments:

Les modifications par rapport à l'édition précédente sont indiquées à gauche de la page.

### Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Directives CE 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/CE

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

### Service ayant établi cette fiche de données de sécurité

UMCO GmbH - D-21107 Hamburg, Georg-Wilhelm-Strasse 187, Tel.: +49(40)555 546 300, Fax: +49(40)555 546 357, e-mail: [umco@umco.de](mailto:umco@umco.de)

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Modifications / suppléments:

Les modifications par rapport à l'édition précédente sont indiquées à gauche de la page.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO GmbH.

Prod-ID 753982